

Date d'affichage : 29/05/2024

**COMMISSION JURIDIQUE
RÉUNION TELEPHONIQUE DU 28/05/2024**

Présents : MM D. HARY, C. FOURNIER, F. PORET, P. LEMAITRE, J.VARLET, H.LANNOY

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Journées du 15 au 20/05/2024

SD4D-26330524 COLEMBERT AS/ CREMAREST AS. Inscription sur la FMI d'un dirigeant de Crémarest AS suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter 03/06/2024. Homologué : COLEMBERT AS 9 - CREMAREST AS 0 par pénalité. Amende 100€ à Crémarest AS.

SD5F-26331192 BEZINGHEM AS B/ ISQUES FC B. Réserves d'Isques FC non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : BEZINGHEM AS B 7 - ISQUES FC B 3. Amende 30€ à Isques FC.

SD5G-26331269 EQUIHEN US B/ ST MARTIN BOULOGNE C. 1er forfait de St Martin Boulogne C (mail du club). Homologué : EQUIHEN US B 3 - ST MARTIN BOULOGNE C 0 par forfait. Amende minorée 12€ à St Martin Boulogne.

SD7G- 26332418 COLEMBERT AS B/ LOTTINGHEM RC B. Réserves de Colembert AS B non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : COLEMBERT AS B 1 - LOTTINGHEM RC B 0. Amende 30€ à Colembert AS.

SD7D-26644364 Homologué : COULOMBY US 3 – SURQUES ESCOEUILLES C 0.

FEMD1B-27467070 BOURTHES US B/ WATTEN CS. 1er forfait de Bourthes US B (mail du club). Homologué : BOURTHES US B 0 - WATTEN CS 3 par forfait. Amende 15€ à Bourthes US.

U19D1A-26625440 GROUP. LYS AA/ LE PORTEL STADE. Mail du club de Le Portel Stade déclarant le forfait général de son équipe. Homologué : GROUP. LYS AA 3 - LE PORTEL STADE 0 par forfait. Amende 50€ à Le Portel Stade.

U17D1A-26626002 CALAIS RC B/ RECQUES SUR HEM. Réserves de Recques sur Hem sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de Calais RC pour le motif suivant : des joueurs de Calais RC sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue le même jour ou le lendemain. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification de la FdM du 12/05/2024 en U17 Régionale 2 Calais RC/ Lambersart UF, un joueur est dans ce cas (M. GARENAUX Noah licence°2546895828). Homologué : CALAIS RC B 0 - RECQUES SUR HEM 4 par pénalité. Droits remboursés à Recques sur Hem. Amende 30€ à Calais RC.

U17D3A-26627243 WIMILLE CO/ FORT VERT FJEP. Inscription sur la feuille de match d'un licencié de Fort Vert FJEP suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 03/06/2024. Homologué : WIMILLE CO 4 - FORT VERT FJEP 0 par pénalité. Amende 100€ à Fort Vert FJEP.

U16D1A-26627484 OUTREAU AS/ BOURTHES US. 1^{er} forfait de Bourthes US. Homologué : OUTREAU AS 3 - BOURTHES US 0 par forfait. Amende minorée 110€ à Bourthes US.

U15D2A-26628567 LUMBRES OL/ NORTKERQUE AS. 3^{ème} forfait de Nortkerque AS. Homologué : LUMBRES OL 3 - NORTKERQUE AS 0 par forfait. Amende 135€ à Nortkerque AS.

U15D3A-26629209 ENT. LANDRETHUN LE NORD-HARDINGHEN/ FRETHUN FC. 1^{er} forfait de Frethun FC. Homologué : ENT. LANDRETHUN LE NORD-HARDINGHEN 3 - FRETHUN FC 0 par forfait. Amende 115€ à Frethun FC.

U15D3B-26629365 GROUP. TERRE D'OPALE/ LE PORTEL AP/US. 2^{ème} forfait de Le Portel AP/US. Homologué : GROUP. TERRE D'OPALE 3 - LE PORTEL AP/US 0 par forfait. Amende minorée 120€ à Le Portel AP/US.

U15D3C-26629496 SURQUES ESCOEUILLES/ST MARTIN LEZ TATINGHEM. En attente de la décision de la Commission de Discipline.

U14D1A-26630478 MARCK AS/ GROUP. CUCQ ST JOSSE. 1^{er} forfait de Group. Cucq St Josse. Homologué : MARCK AS 3 - GROUP. CUCQ ST JOSSE 0 par forfait. Amende 15€ à Group. Cucq St Josse.

U13 OUEST D3B-27537458 BOURTHES US/ CONDETTE JS. 1^{er} forfait de Condette JS. Homologué : BOURTHES US 3 – CONDETTE JS 0 par forfait. Amende 12€ à Condette JS.

CritériumU13Fà5-27821689 OSTROHOVE BREQUERECQUE RC/ ATTIN US. 1^{er} forfait de Attin US. Homologué : OSTROHOVE BREQUERECQUE RC 3 - ATTIN US 0 par forfait. Amende 12€ à Attin US.

CritériumU13Fà8-27822880 PAYS DE ST OMER US/ NORTKERQUE AS. 1^{er} forfait de Nortkerque AS. Homologué : PAYS DE ST OMER US 3 – NORTKERQUE AS 0 par forfait. Amende 12€ à Nortkerque AS.

CritériumU11F-27824089 CONCHIL AS/ ATTIN US. 1^{er} forfait de Attin US. Homologué : CONCHIL AS 3 – ATTIN US 0 par forfait. Amende 12€ à Attin US.

CritériumU11F-27824092 ATTIN US/ MONTREUIL US. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de Attin US. Homologué : ATTIN US 0 - MONTREUIL US 3 par pénalité. Amende 20€ à Attin US.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : M. C. FOURNIER

Le Secrétaire : M. F. PORET